



Commune de LABENNE

Année 2018

ETAT ETABLI PAR LES LOGEURS POUR LE RECOUVREMENT DE LA TAXE
DE SEJOUR

Période de perception: du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Échéances de versement:

- 1^{er} acompte: en octobre 2018 pour les taxes de séjour perçues de Janvier à Septembre
- • Solde: avant le 10 janvier 2019 pour les taxes de séjour perçues de Octobre à Décembre

Adresse de location:

Nom du propriétaire:

MOIS	NOMBRE DE NUITES ADULTES	MONTANT PERCU	OBSERVATIONS
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			

Soit un 1^{er} acompte de :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur
avoir perçu la taxe de séjour pour toutes les personnes logées du 01.01 au 30.09 et en avoir
reversé l'intégralité.

Signature:



Commune de LABENNE

Année 2018

ETAT ETABLI PAR LES LOGEURS POUR LE RECOUVREMENT DE LA TAXE
DE SEJOUR

Période de perception: du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Échéances de versement:

- 1^{er} acompte: en octobre 2018 pour les taxes de séjour perçues de Janvier à Septembre
- • Solde: avant le 10 janvier 2019 pour les taxes de séjour perçues de Octobre à Décembre

Adresse de location:

Nom du propriétaire:

MOIS	NOMBRE DE NUITES ADULTES	MONTANT PERCU	OBSERVATIONS
Octobre			
Novembre			
Décembre			

Soit un solde de :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur
avoir perçu la taxe de séjour pour toutes les personnes logées du 01.10 au 31.12 et en avoir
reversé l'intégralité.

Signature: